

Admis à la retraite comme vice-amiral (21 juillet 1848), il fut nommé par le second Empire grand-croix de la Légion d'honneur (12 août 1853), membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, et sénateur le 26 décembre 1857, après avoir été placé dans le cadre de réserve.

GROLIER-DESBROUSSES (PIERRE-MICHEL), représentant du peuple en 1848, né à Nontron (Dordogne) le 2^e septembre 1796, mort dans la même ville le 13 janvier 1857, était fils d'un ancien maire de Nontron de 1791 à 1794, qui fut plus tard procureur de la République. Quant à lui, très enthousiaste de Napoléon, il s'engagea, aux Cent-Jours, dans l'armée impériale, et, après la seconde Restauration, s'associa à toutes les tentatives qui eurent pour but le renversement de la monarchie. Affilié à plusieurs sociétés secrètes, il tua en duel, en 1817, un officier de la garde royale. Avocat depuis 1823, il fut nommé, en 1830, capitaine de la garde nationale de Nontron, vice-président de la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », et commandant de la garde nationale en 1848. Très populaire, libéral, en relations avec Armand Carrel et Odilon Barrot, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 13, par 63,720 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits), siégea parmi les modérés, fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il revint au barreau de Nontron.

GROLLIER (ALPHONSE-BENJAMIN), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, et député de 1876 à 1885, né à Mauzé (Deux-Sèvres) le 25 mars 1807, mort à Alençon (Orne) le 6 juillet 1885, d'une famille de commerçants des Deux-Sèvres, fit ses études au collège d'Alençon et entra dans l'industrie des toiles et fils. Son entente des affaires autant que ses idées libérales lui valurent d'être nommé, en 1848, conseiller municipal, puis maire d'Alençon; il donna sa démission en 1850, mais l'empire le remplaça à la tête de la municipalité de cette ville, de 1861 à 1868. Il était aussi président du tribunal de commerce, administrateur des hospices, et conseiller général de l'Orne. Candidat indépendant au Corps législatif, lors des élections du 24 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription de l'Orne, il fut élu avec 12,212 voix (23,537 votants, 31,766 inscrits), contre 9,522 à M. de la Sicoitière et 1,760 au baron Leguay, et fut l'un des signataires de l'interpellation des 116. Le 8 février 1871, il devint représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, par 54,058 voix (65,515 votants, 123,713 inscrits). Inscrit aux réunions Feray et Saint-Marc Girardin, siégeant au centre gauche, il vota pour la paix, l'amendement Barthe, le retour à Paris, l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles, et contre le 24 mai, la démission de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du Maréchal, la loi des maires et le ministère de Broglie. Le 20 février 1876, réélu député de l'arrondissement d'Alençon, par 8,259 voix (14,175 votants, 19,016 inscrits), contre 5,833 voix à M. Lecointre, il vota contre l'am-

nistie pleine et entière, pour la loi sur la collation des grades, pour la proposition Gatineau, contre les crédits destinés à augmenter le traitement des desservants, protesta contre le 16 mai et fut l'un des 363. De nouveau réélu, le 14 octobre 1877, avec 8,433 voix (16,111 votants, 19,206 inscrits), contre 7,658 voix à M. le comte Roderer, il reprit sa place au centre gauche, soutint les ministères républicains, et vit renouveler son mandat, le 21 août 1881, par 9,712 voix (12,026 votants, 18,968 inscrits), contre 1,141 voix à M. Lorient et 312 à M. Roderer. Il mourut à la fin de la législature. M. Grollier était conseiller général du canton de Bazoches.

GRONING (GEORGES DE), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né à Brême (Allemagne) le 23 août 1745, mort à une date inconnue, avait exercé à Brême les fonctions de sénateur, lorsqu'il fut, sous la domination française, le 2 avril 1812, nommé directement par Napoléon 1^{er} député des Bouches-du-Weser au Corps législatif, sur la liste de candidats présentés par le préfet de ce département. Groning siégea dans l'assemblée impériale jusqu'en 1814, date de la séparation de Brême de la France.

GROS (BERNARD), député en 1789, né à Nuits (Côte-d'Or) le 11 mars 1736, mort à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 20 novembre 1802, était avocat, procureur fiscal et membre de l'administration provinciale du Boulonnais, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Boulogne. A la fin de la législature, où son rôle avait été assez effacé, il fut nommé juge du district de Boulogne, situation qu'il occupa jusqu'au 10 août 1792. Pour échapper à la proscription, il se retira à la campagne et ne revint à Boulogne qu'au mois d'octobre 1802, un mois seulement avant sa mort.

GROS (JOSEPH-MARIE), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 23 mai 1742, massacré à Paris le 3 septembre 1792, entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie, professa au collège de Navarre (10 mai 1785), et devint curé de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Charbonnet à Paris. Elu, le 30 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la ville de Paris, il se montra attaché à l'ancien régime, siégea à la droite de l'Assemblée, paria sur les biens du clergé, défendit la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, refusa le serment civique, et fut bientôt arrêté et incarcéré comme contre-révolutionnaire. Gros se trouva au nombre des victimes des massacres de septembre 1792, à la prison des Carmes.

GROS (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Salers (Cantal) le 19 mai 1759, mort à une date inconnue, homme de loi à Salers, fut élu, le 28 août 1791, député du Cantal à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 242 voix (311 votants). Il vota généralement avec la majorité. Après avoir rempli les fonctions de procureur-syndic du district de Mauriac, il fut élu, le 25 germinal an V, juge dans le Cantal, resta, après le coup d'Etat de brumaire, juge au tribunal civil de Mauriac (28 floréal an VIII), et conserva ce poste jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite (10 mars 1809).

GROS (JEAN-BAPTISTE-LOUIS, BARON), sénateur du second empire, né à Ivry-sur-Seine (Seine) le 8 février 1793, mort à Paris le 17 août

1870, entra dans la diplomatie en 1823, reçut le titre de baron en 1829, et, s'étant rallié au gouvernement de juillet, fut envoyé au Mexique comme premier secrétaire de légation, puis nommé chargé d'affaires à Bogota (1834). Dans les années qui précédèrent la révolution de février 1848, le baron Gros reçut plusieurs missions importantes dans l'Amérique méridionale, notamment dans la Plata. En 1849, il passa en Angleterre pour des négociations relatives à l'expédition du gouvernement français à Rome; en 1850, il se rendit à Athènes comme ministre plénipotentiaire, avec la mission d'amener la fin du différend qui existait alors entre la Grèce et l'Angleterre; puis il devint (1854) un des plénipotentiaires désignés pour procéder à la fixation définitive des frontières entre la France et l'Espagne: les difficultés auxquelles cette question avait donné lieu depuis des siècles furent terminées par la convention de Bayonne (1856). M. Gros qui, dans ces diverses circonstances, s'était signalé à l'attention du gouvernement, fut envoyé en Chine (1857) comme ambassadeur extraordinaire pour obtenir, de concert avec lord Elgin, l'ouverture de nouveaux ports chinois au commerce européen et une protection efficace pour nos missionnaires. Le 25 juin 1858, M. Gros mit sa signature au bas du traité de paix de Tien-Tsin, puis se rendit dans la capitale du Japon, à Yeddo, où il conclut un traité de commerce, le 9 septembre de la même année. On sait que la violation du traité de Tien-Tsin donna lieu (1860) à une expédition franco-anglaise en Chine. M. Gros y accompagna le général Cousin-Montauban, et, lorsque de nouvelles négociations de paix furent entamées, il prit part au traité de Pékin (24 octobre) qui termina la campagne. Après le traité de Tien-Tsin, l'empereur l'avait nommé sénateur (20 septembre 1858). Lors de la retraite de M. de Flahaut, le baron Gros fut appelé à l'ambassade de Londres (14 novembre 1862); il prit sa retraite le 17 février 1865. Grand-croix de la Légion d'honneur (7 mars 1861).

GROS (AIMÉ-PHILIPPE-CHARLES), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Husseran (Haut-Rhin) le 23 février 1816, filateur à Wesseling, fut élu, le 1^{er} juin 1863, dans la 2^e circonscription du Haut-Rhin, député au Corps législatif par 12,149 voix (23,890 votants, 30,448 inscrits), contre 11,516 voix à M. Tachard, de l'opposition. Élu avec l'appui du gouvernement impérial, il le soutint constamment de ses votes, et obtint encore, le 24 mai 1869, le bénéfice de la candidature officielle dans la 4^e circonscription du même département, mais il ne réunit que 7,751 voix contre 15,143 à M. Keller, candidat indépendant, élu, et 2,065 à M. J.-J. Gros.

GROS (LOUIS-JULES), député de 1885 à 1889, né à Besançon (Doubs) le 17 janvier 1838, étudia le droit et débuta comme avocat au barreau de Besançon. Adversaire de l'Empire, il organisa, en 1868, avec le concours de ses amis politiques de la région, un journal d'opposition démocratique, le *Doubs*, qui soutint les candidatures républicaines et mena une campagne antiplébiscitaire. Après le 4 septembre 1870, M. Gros collabora à divers journaux républicains et eut un instant, sous le gouvernement du 24 mai, la rédaction en chef de la *Démocratie franc-comtoise*. Il écrivit ensuite dans plusieurs journaux de Paris. Envoyé en 1878 comme sous-préfet à Montbéliard où il resta deux ans, il reçut alors du gouvernement l'administration du territoire de Belfort;

il ne la garda encore que deux années, par suite d'un désaccord entre lui et M. Waldeck-Rousseau. Il rentra dans la presse et fonda à Besançon une feuille quotidienne, le *Petit Comtois*, qui soutint le ministre Jules Ferry, et défendit la politique opportuniste. Aux élections du 4 octobre 1885, M. Jules Gros, porté sur la liste de « concentration républicaine », fut élu député du Doubs, le 4^e sur 5, par 35,744 voix (64,794 votants, 81,221 inscrits). Il prit place dans la majorité, soutint les ministères de la législature, et vota l'expulsion des princes, les crédits du Tonkin et de Madagascar; il s'est prononcé dans la dernière session: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

GROS-LATTEUX (BERNARD-AUGUSTIN), représentant en 1849, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 28 mars 1800, était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 5^e sur 15, par 87,008 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits). Il siégea à droite et vota avec les conservateurs, pour l'expédition de Rome, pour les poursuites contre les représentants compromis dans l'affaire du 13 juin, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. M. Gros-Latteux n'appartint pas à d'autres assemblées.

GROSBOIS (CLAUDE-IRÈNÉE-MARIE-NICOLAS PERRÉNEY DE VELMONT, MARQUIS DE), député en 1789, de 1815 à 1816 et pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or) le 17 avril 1756, mort à sa terre de Grosbois (Côte-d'Or) le 16 mai 1840, « fils de messire Jean-Claude-Nicolas Perréney de Velmont, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur de Grosbois, Vouges, Bousoles, Valottes et autres lieux, et de dame Anne-Philippine-Louise Fyot de Mimeure, son épouse, » était premier président au parlement de Besançon, quand il fut élu (16 avril 1789) député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Besançon. Très hostile aux principes de la Révolution, il protesta contre la réunion des ordres, contre la suppression des titres de noblesse (19 juin 1789), approuva le renvoi de Necker et ne s'associa point à la généreuse initiative des ducs de Noailles et d'Aiguillon (nuit du 4 août). Le 15 décembre 1790, il adressait à son collègue Camus, archi-viste de l'Assemblée constituante, la lettre qui suit :

« A M. Camus, avocat et député de Paris, à Paris.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 2 de ce mois. J'ignore par quel motif vous vous occupez de la réunion des actes du bailliage de Besançon. Je pense que c'est comme archiviste de l'assemblée, et sous ce rapport surtout je ne puis faire ce que vous me demandez. L'ordre de la noblesse du bailliage de Besançon m'a fait l'honneur de me députer aux États-Généraux et point à l'Assemblée nationale dont je ne puis reconnoître la légalité pas même en lui remettant mes cahiers. Au reste, que verriez-vous, Monsieur, dans ces cahiers? l'obligation qui m'est imposée de protester contre la réunion des ordres et contre tout ce qui pourrait être délibéré en comptant les suffrages par

tête contre les antiques usages. J'ay déjà rempli ce devoir; j'ay protesté, je le feray encore, et je n'ay à montrer de nos cahiers que cet ordre absolu des gentilshommes mes commettans. — Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Grosnois. »

M. de Grosbois émigra après la session et ne reentra en France, comme dit un de ses biographes, qu'avec les « fourgons de l'étranger ». Il fut élu simultanément (22 août 1815) député à la Chambre introuvable, par le collège de département de la Côte-d'Or avec 128 voix (162 votants, 260 inscrits), et par celui du Doubs avec 92 voix (147 votants, 220 inscrits); il s'associa à la majorité ultra-royaliste de l'Assemblée et fut vice-président de la Chambre introuvable. Conseiller d'Etat honoraire du 24 août 1815, il fut nommé pair de France le 5 novembre 1827, et fit partie des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée après les journées de juillet 1830.

GROSCASSAND-DORIMOND (CLAUDE-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, était en 1778 avocat au parlement de Dijon. Administrateur de l'Ain en 1791, il fut, l'année suivante, accusé de modérantisme et de royalisme, déclaré suspect et finalement proscrit en 1793. Revenu en France après le 9 thermidor, il fut nommé, en l'an IV juge au tribunal civil de l'Ain, en l'an V commissaire près le même tribunal, puis commissaire près l'Administration centrale du même département, et enfin élu, le 23 germinal an VI, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 169 voix sur 194 votants. Il y combattit l'impôt sur les salines et le projet de la poste aux lettres; le 3 floréal an VII, il lut un rapport sur les élections de Saint-Domingue et proposa l'admission de Deville; le 9 messidor, il demanda la clôture de la liste des émigrés, devint secrétaire de l'Assemblée le 1^{er} thermidor, et, le 8 fructidor, exposa un projet sur la conduite à suivre envers les émigrés trouvés dans les pays occupés par les troupes françaises. Au coup d'Etat de brumaire, il fut du nombre des députés exclus de la représentation nationale et momentanément arrêtés. Il reentra ensuite dans la vie privée.

GROSGURIN (FRANÇOIS-MARCELLIN), député de 1876 à 1881, né à Molinges (Jura) le 20 août 1819, mort à Gex (Ain) le 21 septembre 1884, docteur en médecine, maire de Gex, révoqué au 24 mai 1873, conseiller général de l'Ain, fut élu, le 20 février 1876, bien que sa candidature n'eût pas été appuyée par le comité républicain, député de l'arrondissement de Gex, par 3,766 voix (4,034 votants, 6,102 inscrits), contre 119 voix à M. Girod (de l'Ain). Il prit place à gauche, vota contre l'amnistie pleine et entière, pour la proposition Gatiéneau, contre les crédits pour l'augmentation du traitement des desservants, et fit partie des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 4,542 voix (5,204 votants, 6,233 inscrits), contre 639 voix à M. Harent, il vota contre le ministère de Rochebouët, contre le scrutin de liste, et approuva toutes les propositions des ministères républicains. Les élections du 21 août 1881 lui furent défavorables: il échoua à Gex avec 2,445 voix contre 2,875 à M. Pradon, radical, élu.

GROSGEAN (JULES), représentant en 1871, né à Paris le 10 décembre 1830, fut nommé, le

4 septembre 1870, préfet du département du Haut-Rhin. Il concourut à la belle défense de Belfort, et fut élu, le 8 février 1871, par son département, représentant à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 11, avec 55,371 voix (64,123 votants, 123,622 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, protesta avec ses amis et collègues des départements de l'Est contre les préliminaires de paix, et, dans la séance du 1^{er} mars 1871, après que l'Assemblée à la majorité de 546 voix contre 107 eut déclaré ratifier ces préliminaires et « autoriser le chef du pouvoir exécutif et le ministre des Affaires étrangères à échanger les ratifications », demanda la parole « pour un fait personnel », et s'exprima ainsi :

« Messieurs, je suis chargé par tous mes collègues des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, présents à Bordeaux, de déposer sur le bureau, après en avoir donné lecture, la déclaration suivante :

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises. Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir. Nous déclarons encore une fois nul et non avenue un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. (*Très bien! Très bien!*) La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

« Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui pendant six mois n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés. (*Marques d'émotion et applaudissements.*) Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée. Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France absente de leurs foyers une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. *Nouveaux applaudissements.* »

« Bordeaux, le 1^{er} mars 1871.

« Signé : L. Chauffour, E. Teutsch, P. André, Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Melsheim, Boell, Titot, Albrecht, Alfred Kœchlin, V. Rehm, A. Scheurer-Kestner, A. Saglio, Humbert, Kuss, Rencker, Deschange, Borsch, A. Tachard, Th. Noblot, Dornès, Ed. Bamberger, Bardon, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann, Jules Grosjean. »

GROSSE-DUROCHER (FRANÇOIS), député en 1791 et membre de la Convention, né à Chantrigné (Mayenne) le 20 novembre 1746, mort à Chantrigné le 14 décembre 1820, était, avant la Révolution, propriétaire et cultivateur à Lussay (Mayenne); il adopta avec ardeur les idées nouvelles, se montra très hostile aux prêtres et aux nobles, et devint, en juillet 1790, administrateur du département de la Mayenne. Le 28 août 1791, élu député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 152 voix (292 votants), il approuva la suppression des titres de « sire » et de « majesté », et vota les décrets de novembre contre les

émigrés et les prêtres insermentés. Le 4 septembre 1792, réélu par le même département membre de la Convention, le 3^e sur 8, avec 349 voix sur 395 votants, il prit place parmi les Montagnards; dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal, il répondit : « Pour sauver ma patrie et punir le tyran, je vote la mort. » En avril 1793, il s'opposa à la mise en accusation de Marat, et, s'il ne prit pas une part active aux événements du 31 mai et du 2 juin, il les approuva de son vote. Ainsi, quelques jours plus tard, le 7 juin, deux administrateurs de la Mayenne étant venus protester contre les violences dont la Convention avait été l'objet, Grosse-Durocher et Esmue-Lavallée les traitèrent de « contre-révolutionnaires, d'aristocrates punis », et, par leurs démarches et leur dénonciation, empêchèrent ces deux administrateurs d'obtenir des ministres et du comité de salut public l'assistance qu'ils étaient venus demander contre les chouans. On leur répondit : « Défendez-vous vous-mêmes. » Grosse-Durocher était absent, au mois de frimaire an III, lors du vote sur la mise en accusation de Carrier. Le 13 germinal suivant, il se défendit de l'accusation de terroriste que Saladin avait portée contre lui et obtint, sur la proposition de Tallien, l'ordre du jour pur et simple; le 17, il demanda avec Lecointre l'appel nominal sur le décret de déportation de Billaud-Varennes, Collet d'Herbois, Barrère et Vadier. La Convention dissoute, il se fixa à Mayenne où il se signala, dans la nuit du 29 au 30 pluviôse an IV, lorsque les chouans manquèrent de s'emparer de la ville. Peu de temps après, il se retira définitivement à Chantrigné, dans ses propriétés.

GROSSIN. — Voy. BOUVILLE (COMTE DE).

GROSSELES-FLAMARENS (CAPRAIS DE SAINT-ANDRÉ, COMTE DE), député de 1820 à 1827, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 26 mai 1762, mort à Paris le 25 octobre 1837, d'une famille de vieille noblesse remontant au XIII^e siècle et dont les membres remplirent de hautes charges en Guyenne, émigra pendant la Révolution, servit comme officier dans l'armée de Condé, et fut plus tard gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X. Riche propriétaire à Saint-Martin (Gers) et membre du conseil d'arrondissement de Lectoure, il fut élu comme royaliste, au collège de département, député du Gers, le 13 novembre 1820, par 172 voix (251 votants, 281 inscrits), vota avec la majorité, et obtint sa réélection successivement : le 16 mai 1822, par 160 voix (221 votants, 275 inscrits), et le 6 mars 1824, par 160 voix (221 votants, 275 inscrits). Il soutint silencieusement de ses votes le gouvernement royal, jusqu'en 1827, époque où il rentra dans la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 21 août 1822.

GROSSELES-FLAMARENS (JULES-AGÉSTAS-ALEXANDRE-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Munster (Westphalie) le 15 mars 1806, pendant l'émigration de son père, mort à San-Remo (Italie) le 8 janvier 1879, fils du précédent, apprit les langues étrangères, termina ses études à Paris, et aborda, à 17 ans, la carrière diplomatique. Combattant des journées de juin 1848 dans la garde nationale, il mérita une des récompenses civiles décernées par l'Assemblée constituante. Il soutint vivement dans le Gers l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), fut élu conseiller général du Gers pour le canton de Miradoux,

présida l'assemblée départementale, et, le 19 juin 1854, fut nommé sénateur, et secrétaire du Sénat en 1860. Il avait fait partie du conseil du sceau des titres, et il devint, en mars 1864, chambellan honoraire de l'empereur. M. de Grosseles-Flamarens siégea dans la Chambre haute jusqu'en 1870 et soutint constamment le gouvernement. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 août 1866.

GROTTE (ADOLPHE-OTTO DE), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né en 1762, mort à une date inconnue, remplit successivement les fonctions de conseiller des Etats du duché de Luxembourg, de membre de la députation générale de Hanovre, et de président de la députation des trois départements hanséatiques. Membre de la commission de liquidation créée par décret impérial du 25 juillet 1811, et sous-préfet de l'arrondissement de Lingon (Ems-supérieur), il fut nommé directement par Napoléon I^{er} député de ce département au Corps législatif, le 12 avril 1812, sur une liste de présentation dressée par le préfet. Il siégea dans l'assemblée impériale jusqu'aux traités de 1814, qui réduisirent la France à ses anciennes limites.

GROUCHY (EMMANUEL, MARQUIS DE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Paris le 23 octobre 1766, mort à Saint-Etienne le 29 mai 1847, entra à 14 ans dans le corps royal d'artillerie, devint à 15 ans lieutenant en second au régiment de la Fère, passa dans la cavalerie en 1782, fut nommé en 1784 capitaine au Royal-Etranger, et fut appelé, comme sous-lieutenant, dans les gardes du corps du roi (1786). A la Révolution, dont il était partisan, il quitta les gardes du corps; colonel du 12^e chasseurs à cheval en 1792, puis du 2^e régiment de Condé-dragons, général de brigade après la campagne de 1793, et commandant de la cavalerie de l'armée des Alpes, avec laquelle il coopéra à la conquête de la Savoie, il fut envoyé en 1794, en Vendée, où il défendit Nantes contre Charette, et fut promu général de division par les représentants en mission. Exclu peu après de l'armée en vertu du décret du 15 thermidor an II qui interdisait aux nobles toute fonction militaire, il resta comme simple soldat dans la garde nationale, où son zèle le fit réintégrer l'année suivante dans le grade de général de division, sous les ordres de Hoche, à l'armée de la Vendée. Etant passé à l'armée de l'Ouest, il assista à Quiberon et alla à Brest en qualité de commandant supérieur. De 1796 à 1797, il fit partie de l'armée du Nord, commanda en second l'expédition d'Irlande, et, en 1798, passa en Italie, sous les ordres de Jourdan; par d'habiles mesures, il sut décider le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, à abdiquer, et reçut alors du Directoire le commandement du Piémont, avec mission d'organiser le pays conquis. Il avait demandé à faire partie de l'armée d'Orient, mais le général Bonaparte lui préféra Berthier. Resté en Italie, Grouchy se signala à Novi où il reçut 14 blessures et fut fait prisonnier. Pendant sa captivité, qui dura près d'un an, il protesta par écrit contre l'établissement du consulat et fit signer cette protestation par plusieurs officiers. En 1800, il servit à l'armée du Rhin et se battit à Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il fut nommé inspecteur général de cavalerie. Suspect pendant quelque temps, on raison de ses relations avec Moreau, il rentra bientôt en grâce et reçut en l'an XI (1803) la mission de faire reconnaître le fils de Louis I^{er} comme roi d'Etrurie. Elevé

ensuite à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fit la campagne de 1805, assista à la prise d'Ulm, se distingua en 1807 à Eylau et à Friedland, fut envoyé en Espagne l'année suivante, et devint gouverneur de Madrid. Au moment de la campagne du Danube, en 1809, il fut attaché à l'armée du prince Eugène, qu'il suivit en Autriche et avec lequel il contribua aux victoires de Raab et de Wagram. En récompense de ses services, il devint colonel-général des chasseurs à cheval de la garde, et reçut le titre de comte de l'Empire. En 1812, il commanda un corps de cavalerie, contribua par une habile manœuvre à la victoire de la Moskowa, se battit à Smolensk et à Krasnoï et, durant la retraite, dirigea « le bataillon sacré », composé exclusivement d'officiers et chargé de veiller à la sécurité personnelle de l'empereur. Il ne prit point part à la campagne de Saxe, car, mécontent de ne pas recevoir le commandement d'un corps d'armée, il renvoya ses lettres de service au ministre de la Guerre et se retira dans ses terres. Malgré ce mouvement de dépit, il demanda de reprendre du service lorsque la France fut envahie : l'empereur lui confia le commandement d'une division de cavalerie (1814), à la tête de laquelle il se distingua à Brienne, à la Rothière, à Vau-champs, à Craonne, où il fut grièvement blessé (7 mars). Lors de la rentrée des Bourbons, il perdit son grade de colonel-général des chasseurs qui fut donné au duc de Berry, et s'en plaignit à Louis XVIII, qui le mit en disponibilité. Aux Cent-Jours, il fut nommé maréchal de France (5 avril 1815), reçut le commandement des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e divisions, dirigea les opérations contre le duc d'Angoulême et les royalistes du Midi et refusa de reconnaître la convention de la Palud. Mais Napoléon lui donna l'ordre de conduire le duc d'Angoulême à Cette et de l'y faire embarquer. Grouchy mit ensuite les frontières des Alpes en état de défense, et fut nommé pair de France (2 juin). A l'armée du Nord, il reçut le commandement de la cavalerie et d'un corps de réserve. Le lendemain de la bataille de Ligny, où il fit des prodiges de valeur, Napoléon l'envoya à la poursuite de Blücher, qui semblait en pleine retraite, et qui, en réalité, masquait sa marche sur Waterloo. Le 18, Grouchy resta immobile, bien qu'il entendit une furieuse canonnade du côté de Waterloo, prétextant les ordres de l'empereur et n'ayant point reçu les appels pressants que lui adressait Napoléon. En vain ses lieutenants le suppliaient de marcher au canon, il garda ses positions jusqu'au soir; cette décision, quels qu'en aient été les motifs, causa en grande partie le désastre de Waterloo. Après l'abdication de Napoléon, Grouchy adressa une proclamation à ses troupes en faveur de Napoléon II, puis ramena sous les murs de Paris l'armée dont il avait recueilli les débris et qui comptait 45,000 hommes. Il remit son commandement à Davout avant la reddition de Paris. Proscrit par la seconde Restauration, il se retira aux Etats-Unis, ne revint en France qu'à l'amnistie du 24 novembre 1819, ne recouvra la dignité de maréchal qu'en 1831, et celle de pair de France que le 11 octobre 1832. A la Chambre haute, il refusa de prendre part au procès des accusés d'avril 1834. Il mourut en revenant d'un voyage en Italie, où il était allé passer l'hiver. Il s'était marié avec la sœur de Doucet de Pontécoulant; ses deux sœurs avaient épousé, l'une Condorcet, l'autre Cabanis. On a de lui : *Fragment historique relatif à la campagne et à la bataille de Waterloo* (1830).

GROUCHY (ALPHONSE-FRÉDÉRIC-EMMANUEL, MARQUIS DE), député de 1830 à 1831, représentant en 1849 et sénateur du second empire, né à Condécourt (Seine-et-Oise) le 5 septembre 1789, mort à Paris le 21 août 1864, était le fils aîné du maréchal. Admis à l'Ecole militaire de Fontainebleau le 20 août 1806, il partit pour la grande armée le 9 novembre suivant, et, quelques jours après (15 novembre), fut nommé sous-lieutenant au 10^e dragons. A partir de cette époque, il ne cessa pas de faire campagne. Blessé à Eylau, lieutenant (25 mai 1807), puis aide-de-camp de son père, envoyé à l'armée d'Espagne en 1808 et blessé de nouveau à la prise de Madrid, il revint à Wagram où il chargea brillamment avec le 7^e dragons, et reçut en récompense la croix de chevalier de la Légion d'honneur (9 juillet 1809) et le grade de capitaine (17 juillet suivant). Après avoir fait la campagne de 1810 en Espagne et celle de 1811 en Allemagne, il fut nommé (3 juin) chef d'escadron et attaché à l'armée dirigée contre la Russie. Blessé à la Moskowa et à Viazma, il prit part, après la retraite, à la campagne de Saxe et se distingua à Bautzen, où il gagna la croix d'officier de la Légion d'honneur (13 septembre) et le grade de colonel (15 décembre); il commanda alors le 19^e chasseurs à cheval à l'armée d'Italie. A Waterloo, il chargea les carrés anglais à la tête du 12^e chasseurs que son père avait commandé en 1792, et fut encore une fois blessé. A la seconde Restauration il fut mis en non-activité et en demi-solde. Cependant, du 16 février 1827 au 2 novembre 1828, il présida le conseil de revision du Cantal. Admis à l'activité après 1830, colonel (3 août) du 3^e chasseurs à cheval, il fut élu (28 octobre 1830) député du collège de département de l'Allier par 437 voix (673 votants, 997 inscrits) en remplacement de M. de Conny, démissionnaire; mais il échoua, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège du même département (Gannat), avec 18 voix contre 179 à l'élu, M. Raynaud. Maréchal-de-camp du 2 août précédent, et commandeur de la Légion d'honneur, il resta en disponibilité, sur sa demande, d'octobre 1834 à novembre 1837, puis commanda les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Membre (21 décembre 1838) du comité de cavalerie, il fut mis à la tête d'une brigade de cavalerie légère sur la frontière du nord-est (1839) et nommé inspecteur de la cavalerie en 1840, en France, puis, de 1841 à 1844 et de 1846 à 1848, en Algérie. Lieutenant-général (28 avril 1842), il commanda (3 mars 1848) la 3^e division militaire à Bordeaux. Le département de la Gironde le nomma (13 mai 1849) représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 7^e sur 13, par 70,943 voix (125,091 votants, 179,161 inscrits); il siégea parmi les conservateurs, mais assez rarement. Grand-officier de la Légion d'honneur (10 décembre 1849), il fut nommé sénateur du second Empire (26 janvier 1852); il défendit la dynastie, et fut promu grand-croix le 31 décembre 1862.

GROUCHY (ERNEST-HENRY, VICOMTE DE), député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Paris le 20 janvier 1806, mort à Orléans (Loiret) le 28 novembre 1879, entra à l'Ecole polytechnique, et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Il quitta bientôt ces fonctions pour entrer dans l'administration, et occupa successivement les postes de sous-préfet à Cambrai (1830), à Bayeux (1832), à Montargis (1833). La révolution de février 1848 interrompit sa carrière. Mais le gouvernement du prince L. Napoléon l'appela, le 10 janvier 1849, à la préfecture du

Gers, et, quelques mois après, à celle d'Eure-et-Loir, qu'il occupa après l'établissement de l'Empire jusqu'en 1854. Candidat officiel au Corps législatif, M. de Grouchy fut élu député, le 22 juin 1857, dans la 3^e circonscription du Loiret, par 13,685 voix (18,956 votants, 28,710 inscrits), contre 4,947 voix à M. Rondeau; mais certains de ses votes lui firent perdre, aux élections du 1^{er} juin 1863, l'appui de l'administration: il n'en fut pas moins réélu par 13,125 voix (25,051 votants, 30,302 inscrits), contre 10,515 voix à M. de Chevigné, candidat officiel, et 1,351 à Rondeau. En 1869, le concours officiel lui fut rendu: il échoua pourtant, le 24 mai, avec 13,241 voix contre 13,914 à l'élu de l'opposition démocratique, M. Cochery. Membre du conseil général du Loiret pour le canton de Montargis et officier de la Légion d'honneur (11 août 1850).

GROUT (NICOLAS-JULES), député de 1884 à 1885, né à Euvermeu (Seine-Inférieure) le 28 décembre 1820, mort à Euvermeu le 18 janvier 1888, fut élu, le 20 janvier 1884, député de la 1^{re} circonscription de Dieppe, par 5,072 voix (10,160 votants, 13,833 inscrits), contre 4,108 voix à M. Mulot, républicain modéré, et 925 à M. Manchou, radical, en remplacement de M. Lanel, décédé. Il prit place à droite et vota avec les conservateurs jusqu'à la fin de la législature, notamment contre les crédits du Tonkin et contre les ministères Ferry et H. Brisson. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure, il réunit, sans être élu, 62,098 voix (149,546 votants).

GROUVELLE (PHILIPPE-ANTOINE), député au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Paris le 27 février 1757, mort à Varennes le 30 septembre 1806, fils d'un orfèvre, fut placé chez un notaire, mais négligea la procédure pour les lettres; admis dans l'intimité de Chamfort, dont il devint secrétaire, il fut bientôt, grâce à lui, désigné pour remplir un poste de confiance auprès du prince de Condé. Les succès de Grouvelle comme littérateur appelèrent sur lui l'attention et la faveur du public et de la cour: son petit opéra, *les Prunes*, fut représenté à Versailles avec succès; puis Grouvelle donna au Théâtre-Français une comédie intitulée: *l'Épreuve délicate* (1788). Partisan des idées nouvelles, il dut quitter ses fonctions de secrétaire du prince de Condé et entra dès lors dans la politique. Avec Chamfort, Cérutti et Raband de Saint-Etienne, il publia la *Feuille villageoise*. Nommé, en 1792, secrétaire du conseil exécutif provisoire, il eut, en cette qualité, à accompagner le ministre de la justice pour donner lecture à Louis XVI, dans la prison du Temple, de l'arrêt qui le condamnait à mort. Il proposa à la Convention de changer le nom de la rue Sainte-Anne en celui d'Helvétius, lui écrivit encore pour lui dénoncer des provocations au pillage et à l'assassinat, et reçut, en mai 1793, le titre et l'emploi de ministre de France à Copenhague. Rappelé en 1794, renvoyé en 1796, il y resta en définitive jusqu'en 1800, adressa au nom de la République française une note au ministère danois sur le commerce du Nord, et entretenit une correspondance diplomatique avec le comte de Bernstorff, premier ministre de Danemark. Rallié au gouvernement consulaire, il fut choisi par le Sénat conservateur, le 8 prairial an VIII, comme député de la Seine au Corps législatif, où il siégea jusqu'en septembre 1802. Associé de l'Institut de-

puis 1796, il devint, en 1803, membre correspondant de la 3^e classe (histoire et littérature anciennes) et brigna ensuite le titre de membre titulaire. Mais ses adversaires dirigèrent contre sa candidature les plus violentes attaques et insistèrent sur les fonctions qu'il avait remplies en 1793. D'un naturel timoré et impressionnable, Grouvelle en éprouva un chagrin tel qu'il tomba malade et mourut peu de temps après (1806). Il a laissé d'assez nombreux écrits: *la Satire universelle, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe* (1788), pamphlet dirigé contre Rivarol; *De l'autorité de Montaigne dans la révolution présente* (1789); *Adresse des habitants du ci-devant bailliage de... sur le préjugé du point d'honneur* (1796); *Réponse à tout, petit colloque entre un sénateur allemand et un républicain français* (1793). Enfin Grouvelle a donné un *Mémoire historique sur les Templiers*, une édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, et une des *Œuvres de Louis XIV* (1806). Sa fille, Mlle Laure Grouvelle, embrassa avec ardeur, sous Louis-Philippe, la cause révolutionnaire, et fut compromise dans le complot d'Huber en 1838; condamnée à cinq ans de prison, elle devint folle dans la prison de Clairvaux, et, transférée à la maison centrale de Montpellier, mourut vers 1842. Mme Lafarge a parlé d'elle dans ses *Mémoires*.

GRUSON (LOUIS-BAUDDIN-JOSEPH), député au Corps législatif en 1811, né à Lille (Nord) le 18 décembre 1747, mort en 1811, « fils de Liévin Gruson, marchand, et de Guintine-Ursule Delanère, » négociant à Lille et président de la Chambre de commerce, fut élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif; mais il eut à peine le temps de siéger et mourut la même année.

GRUYER (ANTOINE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Germain (Haute-Saône) le 15 mars 1774, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 août 1822, termina ses études à Besançon quand la Révolution éclata. Partisan des idées nouvelles, il fut élu capitaine au 6^e bataillon des volontaires de la Haute-Saône, et fit en cette qualité les campagnes de 1792 et 1793. Blessé à Fleurus (8 messidor an II), attaché à l'armée d'Italie en l'an V, nommé, le 1^{er} brumaire an IX, chef de bataillon à la 43^e demi-brigade, il se distingua au passage du Mincio et à l'attaque des hauteurs de Vérone. Chevalier de la Légion d'honneur en l'an XII, blessé à Austerlitz, et officier de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1806, lieutenant-colonel des chasseurs à pied de la garde, avec lesquels il fit les campagnes de 1807 et de 1808 en Prusse et en Pologne, il fut attaché, le 12 mai de cette dernière année, à la personne du prince Borghèse, en qualité de colonel premier aide-de-camp. Général de brigade le 23 février 1813, commandeur de la Légion d'honneur, il se distingua à Lutzeu et fut de nouveau blessé à Méry-sur-Oise le 22 février 1814. Le 29 juillet suivant, Louis XVIII le nomma commandant du département de la Haute-Saône et chevalier de Saint-Louis. Mais, au retour de l'île d'Elbe, il suivit son chef le maréchal Ney et, comme lui, acclama l'empereur. Le 13 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de la Haute-Saône avec 65 voix (122 votants), il ne siégea point, pour ne pas quitter l'armée. La seconde Restauration le fit passer devant un conseil de guerre, à Strasbourg, qui le con-

dama à mort le 17 mai 1816. La peine fut commuée en 20 ans de reclusion. Pendant sa détention, il fut obligé d'accoucher lui-même sa femme qui avait voulu partager son sort, le commandant de la prison s'étant refusé à envoyer chercher un médecin à une heure avancée de la nuit. Grâce à l'intervention du duc d'Angoulême, il fut mis en liberté en 1817. Il avait été créé baron de l'Empire pendant les Cent-Jours.

GUADET (MARGUERITE-ELIE), député en 1791, membre de la Convention, né à Saint-Emilion (Gironde) le 20 juillet 1758, exécuté à Bordeaux le 15 juin 1794, fils d'un jurat de Bordeaux, étudia le droit, fut avocat à Bordeaux, et embrassa avec ardeur les principes de la Révolution. En 1789, sa jeunesse seule l'empêcha d'être élu député du tiers aux Etats-Généraux; affilié aux sociétés libérales, se prodiguant généreusement pour défendre la cause du peuple, il devint administrateur du département de la Gironde (16 juillet 1790), fut élu président du tribunal criminel du département (23 mars 1791), puis, le 1^{er} septembre 1791, député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 6^e sur 12, par 244 voix sur 484 votants. Il se fit admettre, dès son arrivée à Paris, au club des Jacobins, et prit dans l'Assemblée une situation prédominante due à la véhémence de ses discours, moins éloquents sans doute que ceux de Vergniaud, mais mieux faits pour influencer les masses et les dominer. Il se prodigua à la tribune, soutint Couthon demandant la suppression des titres de *sire* et de *majesté*, et l'adoption d'un cérémonial plus en rapport avec la dignité de l'Assemblée (5 octobre 1791); quelques jours plus tard (18 octobre), il dénonça le ministre de la Justice « qui relâchait les aristocrates et détenait les patriotes »; il participa à l'adoption des décrets de novembre, appuyant, le 28 octobre, la motion de Brissot qui enjoignait à Monsieur de rentrer en France dans le délai de 2 mois; demandant, huit jours après, que les émigrés fussent déclarés suspects de conjuration, et condamnés à mort s'ils n'étaient pas rentrés dans le royaume au 1^{er} janvier 1792, que leurs biens fussent mis sous séquestre et que la nation en perçût les revenus; il proposa, le 25 novembre, d'interdire aux prêtres non assermentés les édifices servant aux cultes autorisés, de donner aux directeurs des départements l'autorisation de les exiler, enfin de vendre, au bénéfice du Trésor, les monuments religieux désormais inutiles. Il demanda l'amnistie pour les Suisses révoltés de Châteaueux. Il présidait l'Assemblée, le 14 janvier 1792, lorsque Gensonné exposa les menées de l'Autriche et la conjuration des émigrés et des frères du roi. Abandonnant le fauteuil, il se précipita à la tribune: « Apprenons à tous ces princes, cria-t-il, que la nation est résolue à maintenir sa constitution tout entière ou à périr tout entière avec elle. » Les tribunes acclamèrent l'orateur et crièrent: « Vive libre ou mourir! la Constitution ou la mort! » Guadet continua: « Oui, nous mourrons tous, plutôt que de permettre qu'il soit porté une seule atteinte à notre liberté! Je propose de décréter à l'instant même que la nation regarde comme infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français qui prendrait part soit directement, soit indirectement, à un congrès dont l'objet serait d'obtenir une modification à notre constitution, ou une médiation entre la France et

les rebelles. Et marquons d'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud! » Au nom de la liberté, la proposition fut adoptée à l'unanimité. Le succès de ce discours mit en évidence le député girondin et ses amis, dont le renvoi de Narbonne avait allumé les colères. Après les violentes accusations portées par Guadet, Vergniaud et Brissot contre de Lessart, dont ils demandaient la mise en jugement à propos des affaires d'Avignon, l'accession de ce parti au pouvoir parut certaine. De là, le ministère du 15 mars 1792.

Mais les événements se succédèrent, et les Girondins n'attendant plus rien de la monarchie allèrent à la République. Guadet avait prévu cette évolution; malgré Vergniaud et Gensonné, il avait demandé, le 3 mai, que le roi eût un confesseur patriote; le 16, il fit supprimer le million accordé aux frères du roi; le 29 mai, il vota la déportation des prêtres non assermentés; le 30, il réclama le licenciement de la garde royale et la mise en accusation de son chef, le duc de Brissac, et, le 4 juin, la formation d'un camp de fédérés sous Paris; il s'associa aux regrets de l'Assemblée, lorsque le roi eut renvoyé le ministère girondin, après avoir refusé de sanctionner les décrets. Après les événements du 20 juin, La Fayette étant venu à la barre de l'Assemblée demander la répression des violences commises contre le roi, Guadet l'accusa à son tour: « Je ferai observer à M. de La Fayette, dit-il, qu'il manque à la Constitution en se faisant l'organe d'une armée légalement incapable de délibérer, et que probablement aussi il a manqué à la hiérarchie des pouvoirs militaires en venant à Paris sans l'autorisation du ministre de la Guerre. » Profitant de l'impopularité qui commençait à rejaillir sur La Fayette et du départ de Dumouriez pour le camp de Maulde, les Girondins résolurent de faire une dernière tentative auprès du roi. Guadet présenta le projet de message et signa, avec Gensonné et Vergniaud, la lettre fameuse où étaient exposées les idées de la Gironde, et qui, retrouvée aux Tuileries, dans l'armoire de fer, devait servir plus tard contre eux. Il accepta même une entrevue secrète qui se prolongea fort avant dans la nuit et où sa sensibilité de méridional fut émue un instant par le spectacle du Dauphin endormi. Ces démarches n'eurent d'ailleurs aucun résultat, la cour ayant déconseillé au roi de faire les concessions demandées. D'autre part, la journée du 10 août enleva aux Girondins leurs dernières espérances de transaction. Vergniaud, Guadet et Gensonné, qui présidèrent ce jour-là successivement l'Assemblée, demandèrent que le roi fût seulement suspendu de ses fonctions. La Montagne réclamait la déchéance; si elle ne fut pas effectivement votée, l'emprisonnement du roi par la Commune fut une solution que la future Convention n'eut plus qu'à sanctionner. La Gironde se sentit débordée. Guadet avait obtenu, le 30 août, la dissolution de la Commune de Paris; mais le lendemain, l'Assemblée rapporta ce décret. Guadet était devenu membre du tribunal de cassation, lorsqu'il fut réélu à la Convention par le département de la Gironde, le 2^e sur 10, avec 570 voix sur 696 votants (5 septembre 1792). Guadet, comme Vergniaud, Barbaroux et Louvet, attaqua avec véhémence les députés de Paris, principalement Robespierre et Marat. La Montagne accusa à son tour les Girondins de vouloir livrer Paris à l'invasion étrangère et rompre l'unité nationale en faisant des 83 départements de la France autant de petits Etats distincts. Les aveux naïfs de Brissot et de Buzot,

qui ne trouvaient rien de répréhensible au système fédératif, furent exploités contre eux. Le procès de Louis XVI acheva de dévoiler les hésitations des Girondins. Guadet se déclara partisan de l'appel au peuple : au 3^e appel nominal il répondit : « C'est comme membre d'un tribunal national que j'ai jusqu'à présent procédé dans l'affaire de Louis. C'est en la même qualité que je vais procéder dans son jugement. Louis est coupable de conjuration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ; j'ai posé ainsi la question et l'assemblée l'a adoptée. J'avais posé la question sur le code pénal ; je n'ai plus qu'à l'ouvrir ; j'y vois la peine de mort. Mais en la prononçant, je demande, comme Mailhe, qu'après avoir exercé les fonctions nationales judiciaires, la Convention ne permette d'examiner si le jugement peut être exécuté de suite ou retardé. Je vote, quant à présent, pour la mort. » Sur la 4^e question, il demanda que l'on sursit à l'exécution. Après avoir donné l'élan au mouvement révolutionnaire, la Gironde n'avait plus l'énergie de le combattre ou l'audace de le devancer. Danton, à ce moment, tenta de fusionner les deux partis. Mais Barbaroux déclara qu'il ne pouvait y avoir aucune alliance « entre le vice et la vertu », et Guadet, ayant accusé Danton de concussion et repoussé ses avances, s'attira cette réplique : « Tu veux la guerre, tu auras la mort ! » En effet, le 9 mars, quand Guadet voulut appuyer la proposition de Lanjuinais, des menaces et des cris de mort accueillirent ses paroles. La défection de Dumouriez servit de prétexte à la bataille décisive qui devait s'engager entre la Gironde et la Montagne. Robespierre accusa Guadet et Vergniaud d'avoir entretenu des relations criminelles avec le traître. Guadet répliqua éloquentement en adressant à Danton le même reproche. On l'applaudit encore. Il en profita pour demander que les députés ne fussent plus inviolables et pour réclamer des poursuites contre Marat. Dix jours après (24 avril), Marat était acquitté et ramené en triomphe, et 35 sections de Paris adressaient à l'assemblée une pétition tendant à l'expulsion de 22 députés Girondins. Cette demande ne fut pas accueillie, non plus que celle de Guadet proposant de réunir à Bourges les députés suppléants ; cependant, sur la motion de Barrère, la Convention nomma un comité de 12 membres chargés de veiller à sa sûreté (18 mai). Le 27, les Jacobins se proclamèrent en insurrection contre « les députés corrompus ». Le comité des 12, composé de Girondins, ne sut pas tenir tête à l'orage, ni empêcher les événements du 31 mai et du 2 juin. Sous la pression des sections, la Convention vota la suppression de la commission et l'arrestation de vingt-neuf députés Girondins et de deux ministres, Clavière et Lebrun. Guadet s'enfuit dans le Calvados où Brissot, Louvet et Barbaroux vinrent le rejoindre. Ils cherchèrent à soulever le pays, mais ils ne réussirent qu'à agiter quelques départements, et leur petite armée, commandée par Wimpfen, fut bientôt dissipée. Alors ils se réfugièrent à Saint-Emilion, où habitait la famille Guadet. Guadet, qui avait déjà été recherché dans la maison de son père, et contre qui on avait dressé des chiens pour le mieux chasser, finit par s'y réfugier. Le 15 juin 1794, on le trouva caché dans le grenier de la maison avec son collègue Salles ; leurs pistolets ratèrent ; sans cela, on ne les eût pas pris vivants. Arrêtés, ils furent conduits à Bordeaux, devant une commission militaire qui n'eut qu'à constater leur identité. « Bourreaux, faites votre of-

fice, dit Guadet ; allez, ma tête à la main, demander votre salaire aux tyrans de ma patrie. Ils ne la virent jamais sans pâlir ; en la voyant abattue, ils pâlirent encore. » Un roulement de tambours couvrit ses paroles et il fut exécuté. Son père, son frère, sa belle-sœur, sa tante, et d'autres qui avouèrent avoir connu la présence des proscrits, montèrent sur l'échafaud un mois après.

GUCHAN (PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 17 octobre 1757, mort à Bagnères-de-Bigorre le 12 septembre 1823, notaire à Bagnères-de-Bigorre et maire de la ville, fut élu, le 6 septembre 1792, deuxième député suppléant à la Convention pour le département des Hautes-Pyrénées, par 113 voix sur 165 votants. Admis à siéger, le 11 pluviôse an II, en remplacement de M. Dupont (de Bigorre), décédé, il ne se fit point remarquer. Le 23 vendémiaire an IV, élu député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Anciens, il appuya, le 9 frimaire an VI, le projet qui assimilait les nobles aux étrangers, et, le 1^{er} ventôse, fut nommé secrétaire du Conseil. Elu par le même département au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VI, il ne put siéger. Exclu par la loi du 22 floréal, il assura « que le Directoire avait été trompé sur les élections du département des Hautes-Pyrénées, par des hommes intéressés à humilier les patriotes ».

GUDIN (CHARLES-GABRIEL-CÉSAR, COMTE), député de 1847 à 1848, sénateur du second Empire, né à Bitché (Moselle) le 30 avril 1798, mort à Paris le 9 janvier 1874, fils du lieutenant-général comte Guadin qui commanda la division française à Cadix de 1824 à 1828, entra lui-même dans la carrière militaire en 1812, à l'âge de quatorze ans, comme premier page dans la maison de l'empereur. Nommé sous-lieutenant des gardes du corps de Louis XVIII le 16 juin 1814, il redevint premier page de Napoléon le 2 mai 1815. Après les Cent-Jours, il fut lieutenant au 3^e régiment de Hussards (1817), puis capitaine aux Hussards de Chartres le 26 février 1823. En cette qualité, il suivit son père comme officier d'ordonnance pendant la guerre d'Espagne. Promu chef d'escadron le 11 septembre 1830, il prit part à l'expédition de Belgique (1831), fut fait lieutenant colonel du 7^e régiment de chasseurs le 27 mars 1834, et colonel du 2^e régiment de lanciers en 1839. Maréchal-de-camp le 28 décembre 1846, il se présenta l'année suivante, le 21 août 1847, à l'élection partielle motivée dans le 6^e collège de la Moselle (Sarreguemines), par le décès du général Schneider : il fut élu député par 212 voix (351 votants, 396 inscrits). Il vota pour le ministère jusqu'à la révolution de février 1848. Après avoir passé quelque temps en Afrique, le général Guadin fut appelé, le 2 juin 1849, au commandement de la 2^e subdivision de la 11^e division militaire. Général de division le 3 janvier 1852, il commanda la 2^e division militaire à Rouen, et, de 1851 à 1862, fut neuf fois inspecteur général de la cavalerie. En 1859, il fut mis à la tête de la 2^e division de cavalerie de l'armée de Paris : c'est dans cette position que vint l'atteindre la limite d'âge ; il passa alors dans le cadre de réserve (1^{er} mai 1863). Dévoué au gouvernement de Napoléon III, il fut nommé sénateur par un décret impérial du 26 décembre 1865. Le 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière

parlementaire. Mais le général Gudin reprit du service pendant la guerre franco-allemande, d'abord comme commandant de la division de Rouen, puis de la 10^e division à Montpellier, où il resta en fonctions jusqu'au 15 avril 1871. Le général Gudin a attaché son nom à la réforme du harnachement de la cavalerie et à un modèle de selle officiellement adopté en 1861. Chevalier de la Légion d'honneur le 21 mars 1831, officier le 25 avril de la même année, commandeur le 10 août 1858, grand-officier le 15 août 1860.

GUDIN (JACQUES-FRANÇOIS), dit GUDIN DU PAVILLON, député de 1876 à 1877, né à Gacogne (Nièvre) le 12 septembre 1811, mort à Paris le 28 juin 1889, acheta une étude d'avoué à Château-Chinon (Nièvre) en septembre 1836, devint plus tard président de la chambre des avoués et du bureau d'assistance judiciaire, et fit de l'opposition républicaine au gouvernement de Louis-Philippe. Nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Château-Chinon à la révolution de février, et chef de bataillon de la garde nationale de la ville, il continua, sans abandonner son étude d'avoué, de compter, sous le second Empire, parmi les membres en vue de l'opposition démocratique de son arrondissement. La révolution du 4 septembre 1870 l'appela par intérim à la sous-préfecture de Château-Chinon; il n'occupa ce poste que peu de temps, fut porté, aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, sur la liste républicaine modérée de la Nièvre, et échoua avec 17,931 voix sur 64,512 votants. Nommé maire de Château-Chinon le 4 avril 1872, il fut révoqué de ces fonctions par le ministère de Broglie (10 février 1874), et posa sa candidature républicaine à l'élection partielle du 24 mai 1874, destinée à pourvoir au remplacement du général Ducrot, démissionnaire; il échoua encore avec 32,109 voix contre 37,568 à l'élu, M. le baron de Bourgoing, candidat bonapartiste. Les élections générales du 20 février 1876 furent plus favorables à M. Gudin; l'arrondissement de Château-Chinon l'élut député par 7,259 voix sur 14,133 votants et 48,486 inscrits, contre 6,793 voix au candidat conservateur, M. Gautherin. M. Gudin siégea à gauche, vota contre le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, Gambetta, dont il était l'ami personnel, vint lui-même à Château-Chinon patronner sa candidature; cette intervention ne profita pas au candidat républicain qui fut battu, le 14 octobre 1877, à Château-Chinon, avec 7,185 voix, par M. le comte Albéric d'Espuilles, candidat bonapartiste et officiel, élu par 8,256 suffrages. La majorité de la nouvelle Chambre invalida cette élection; mais les électeurs de Château-Chinon, convoqués à nouveau le 7 juillet 1878, confirmèrent à M. d'Espuilles son mandat par 6,945 voix contre 6,739 à M. Gudin. En 1882, M. Gudin fut nommé juge de paix du 10^e arrondissement de Paris; la maladie à laquelle il succomba l'obligea de donner sa démission huit jours avant sa mort. M. Gudin était le beau-père de M. Magnien, député de Saône-et-Loire. Chevalier de la Légion d'honneur.

GUÉBRIANT (COMTE DE). — Voy. BUDES.

GUÉGAN (JULIEN), député en 1789, né à Péaule (Morbihan) le 17 décembre 1746, mort à Osma (Espagne) le 15 mars 1794, fils d'un maréchal-ferrant de Péaule, entra dans les ordres

en 1767, fut d'abord vicaire à Caden, puis devint en 1778 recteur de Pontivy. Le 18 avril 1789, l'abbé Guégan fut élu par la sénéchaussée de Vannes député du clergé aux États-Généraux. Très ardent, au début, pour les idées nouvelles, il parla sur la constitution civile du clergé, sur l'élection des curés, et prêta le serment civique. Mais ses opinions ne tardèrent pas à se modifier. Élu, le 6 mars 1791, évêque constitutionnel du Morbihan, il déclina cette fonction, le 12, par une lettre adressée aux administrateurs du département et où il s'exprimait ainsi : « Messieurs et chers concitoyens, c'est avec la plus grande douleur que j'ai reçu la nouvelle du choix que MM. les électeurs du département venaient de faire pour le siège épiscopal du Morbihan. Il est infiniment trop flatteur pour moi. Je n'ai malheureusement ni les talents, ni les forces nécessaires pour une si terrible fonction, et bien loin de pouvoir augmenter mou fardeau, je devrais bien plutôt songer à la retraite. » En même temps il écrivait au pape pour lui faire part de son refus; Pie VI lui répondit par un bref daté du 30 mars qui louait l'attitude de l'abbé Guégan et l'invitait à persévérer dans sa résolution. Guégan alla plus loin : il rétracta son serment à la constitution civile du clergé. Ayant subi la loi de la déportation, il dut passer en Espagne, où il reçut l'hospitalité de l'archidiacre d'Osma. Il mourut peu après, dans cette localité, de la fièvre jaune.

GUEGOT-TRACOUON (GEORGES-SIMON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Morlaix (Finistère) le 27 octobre 1763, mort à Morlaix le 30 décembre 1836, « fils du sieur Louis Guegot, et de demoiselle Renée-Jacquette Ledur, son épouse, » était président du tribunal de Morlaix. Le 15 mai 1815, il fut élu, par 35 voix (41 votants, 135 inscrits), représentant de l'arrondissement de Morlaix à la Chambre des Cent-Jours, où il se fit peu remarquer.

GUÉGUEN (JOSEPH), député de 1881 à 1885, né à Châteauneuf-du-Faou (Finistère) le 4 novembre 1832, de parents peu aisés, était greffier de la justice de paix de sa ville natale depuis 1858. Conseiller général de son canton en 1874, il acheta, en 1875, une étude de notaire à Plouvez-du-Faou dont il devint maire (1882), et la revendit après avoir été élu député de la 2^e circonscription de Châteaulin, le 21 août 1881, par 5,344 voix sur 9,390 votants et 11,966 inscrits, contre 3,924 voix à M. P. de Saisy, légitimiste. Il siégea à l'Union des gauches et soutint constamment de ses votes les ministères opportunistes qui se succédèrent, dans les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Finistère, il échoua avec 57,158 voix sur 121,966 votants. M. Guéguen est président du comice agricole de Châteauneuf-du-Faou depuis 1889.

GUÉHENEUC (FRANÇOIS-SCHOLASTIQUE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, député de 1828 à 1831, pair de France, né à Paris le 4 juin 1759, mort à Paris le 28 septembre 1840, « fils de Pierre-Jean de Guéheneuc, écuyer, et de dame Marie-Rose Delalande Le Marchand, son épouse, » propriétaire à Etoges (Marne), et maire de cette commune, remplit les fonctions d'administrateur des forêts et fut appelé à faire partie du Sénat conservateur par un décret impérial du 3 mars 1810; le 14 avril de la même année, il fut créé comte de l'Empire. Plus tard

il fut élu (21 avril 1828) député du 1^{er} arrondissement de la Marne (Châlons-sur-Marne) par 106 voix sur 185 votants et 274 inscrits, contre 65 à M. Dorchy, maire de Mareuil. Il se prononça contre le ministère Polignac, fut des 221, et obtint sa réélection, le 12 juillet 1830, avec 112 voix sur 164 votants, 276 inscrits. Partisan du gouvernement de Louis-Philippe, il le soutint à la Chambre des députés jusqu'en 1831, et à la Chambre des pairs depuis le 7 novembre 1832, date de sa promotion, jusqu'à sa mort (1840). Il était conseiller général de la Marne.

QUEIDAN (CHARLES-PIERRE-GASPARD), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 23 mars 1757, mort le 1^{er} avril 1831, était, à la Révolution, curé de Saint-Trivier en Bresse. Le bailliage de Bourg-en-Bresse l'élit, le 3 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux. L'abbé Queidan se réunit au tiers, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle très effacé.

QUEIDAN (CHARLES-EMILE), représentant en 1871, né à Vienne (Isère) le 26 octobre 1830, était avocat dans sa ville natale; il s'occupait peu de politique, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 12, par 55,451 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits). Il prit place au centre droit et vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la démission de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du Maréchal, le ministère de Broglie, et contre la dissolution, la proposition du centre gauche, l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles.

QUEILLY. — Voy. REMIGNY (MARQUIS DE).

GUÉPIN (VICTOR-MARIE-BONAVENTURE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pontivy (Morbihan) le 30 janvier 1764, mort à Pontivy le 17 mars 1818, « fils de Jean-Jacques Guépin et de dame Marie-Rose Laube, » exerçait à Napoléonville (Pontivy) la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu, le 10 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours par 20 voix sur 34 votants, contre 14 à M. Laudren. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

GUÉRARD DE LA QUESNERIE (AMABLE-GUILLAUME), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, fut membre et président de l'administration du canton de Cailly (Seine-Inférieure). Ce département le nomma, le 22 germinal an V, député au Conseil des Anciens, par 277 voix sur 286 votants. Guérard de la Quesnerie eut un rôle parlementaire sans importance, qui prit fin en l'an VII.

GUÉRIN (FRANÇOIS-RENE), député en 1789, né à Brulon (Sarthe) le 18 janvier 1735, mort à Brulon en 1812, était maître de forges à la Gaudière, près Souché. Elu, le 2 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine, il ne resta membre de l'Assemblée constituante, où il se fit, d'ailleurs peu remarquer, que jusqu'au 20 octobre 1790. Démentionnaire, il revint dans son pays, où il mourut en 1812, après avoir été conseiller général de la Sarthe.

GUÉRIN (LOUIS-GABRIEL), député en 1791, né à Mamers (Sarthe) le 6 février 1759, mort à

Paris le 20 septembre 1827, négociant et maire de Mamers, fut élu député de la Sarthe à l'Assemblée législative (4 septembre 1791) le 5^e sur 10, avec 208 voix (281 votants). Il n'y joua qu'un rôle effacé, demanda, le 9 juillet 1792, que l'on suspendit le directoire de la Seine pour sa conduite lors des affaires du 20 juin, et, le 23 juillet suivant, soutint les pétitionnaires qui réclamaient la déchéance du roi.

GUÉRIN (PIERRE-SYLVAIN), député aux Cinq-Cents, aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Dampierre-sur-Boutonne (Deux-Sèvres) le 18 février 1753, mort à la Chénaie-d'Aronnay, près Celles (Deux-Sèvres), en 1825, était « fils de Jean-Henry Guérin, procureur du roi au siège d'Aunay, sénéchal de la baronnie de Dampierre et d'autre lieu, et de demoiselle Jeanne Arnaud. » Membre de la congrégation de l'Oratoire de Niort avant la Révolution, il rentra dans la vie civile lors de la suppression de cet ordre (1790), se montra partisan modéré des idées nouvelles, devint (1791-1792) membre de l'administration départementale des Deux-Sèvres, puis, après le 9 thermidor, procureur général syndic du département. Le 4 vendémiaire an IV, le département des Deux-Sèvres l'élit député au Conseil des Cinq-Cents, par 104 voix sur 177 votants. Il siégea obscurément parmi les modérés, jusqu'en l'an VII, ayant été réélu, le 20 germinal de cette année, au Conseil des Anciens, par 127 voix sur 147 votants. Son adhésion muette au coup d'Etat de brumaire le désigna, le 5 nivôse an VIII, au choix du Sénat conservateur, comme député des Deux-Sèvres au nouveau Corps législatif. Son mandat expirant en 1806, il se porta de nouveau comme candidat, fut agréé comme tel par le collège de Niort, après avoir échoué au collège de département, mais ne fut pas élu par le Sénat, et rentra dans la vie privée. A l'occasion de ces élections le préfet des Deux-Sèvres, M. Dupin, envoyait au ministre cette note confidentielle sur M. Guérin : « Homme honnête et sage, d'une capacité ordinaire, sans énergie; qui n'a été réélu que par égard pour M. Jard-Panvillier, dont il est le beau-frère. » Comme document électoral du moment, nous citerons encore cette pièce : « Le maire de la ville de Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres, certifie que M. Pierre-Sylvain GUÉRIN, membre actuel du Corps législatif, jouit des droits de citoyen français, étant porté sur le registre civique de cette ville, et qu'il a son domicile politique dans le département des Deux-Sèvres.

« Niort, le 13 octobre 1806. DEYONIGNY. »

GUÉRIN (ADOLPHE-GAUDE), représentant du peuple en 1848, né à Mortagne (Orne) le 5 novembre 1805, tué à Sébastopol (Crimée) le 13 juin 1855, fils d'un conservateur des hypothèques, fit ses études à Caen, entra à l'Ecole polytechnique, puis, le 1^{er} octobre 1826, à l'Ecole d'application de Metz, comme sous-lieutenant de génie. Lieutenant en 1830, et attaché à l'expédition d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur en 1831, capitaine en 1832, il fut rappelé en France, travailla aux fortresses de Sedan, Bitché, Condé et Lyon, et inventa un cavalier de tranchée qui fut longtemps en usage. En février 1848, il commandait le fort Lamotte, à Lyon, qui contenait un important dépôt de matériel et de munitions; les républicains le sommèrent de leur livrer ce dépôt, il répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que